



## ERRATUM

---

Veillez prendre note que l'avis public paru dans ce journal le 19 mai 2022 relativement aux aliénations autorisées par la Ville de Montréal en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) était incomplet. Cet avis aurait dû inclure le dossier suivant :

Vente à à Éric Gélinau, d'un terrain constitué des lots 6 435 106 et 6 435 107 du cadastre du Québec, situé au sud de la rue Duff Court et à l'ouest de la 14<sup>e</sup> avenue, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie de 163,3 m<sup>2</sup>, pour 16 520 \$ (DA224396001)

Fait à Montréal, le 8 juin 2022

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat